

PROPOSITION DE FORMAT POUR LES CHAMPIONNATS ESPOIRS

Rappel des principes à respecter :

- Garantie pour les clubs professionnels que leur équipe espoir soit engagée en championnat espoir reichel
- Resserrement de l'élite dès la saison 2021/2022
- Maintien du principe accession/relégation pour permettre l'accès au championnat reichel-espoir aux meilleures équipes espoirs des clubs amateurs.
- Garantie pour les clubs amateurs inscrits en championnat national que leur équipe espoir ne puisse être rétrogradée en championnat espoir fédéral.
- Baisse du nombre d'équipe en championnat national pour baisser les frais de déplacement.

SAISON 2020/2021

ELITE 1 : maintien de 2 poules de 10 sur la base de celles engagées au début de la saison 2019/2020 interrompue pour cause de COVID – a l'issue de cette saison il y aura 2 clubs rétrogradés de plus que de clubs promus afin de passer à 2 fois 9 clubs l'an d'après.

ELITE 2 : 1 poule de 14, incluant les 10 clubs engagés au début de la saison 2019/2020 + les 4 équipes espoirs de club professionnels qui évoluaient jusqu'alors en championnat espoir fédéral : usc carcassonne, Rouen, Vannes et Soyaux Angoulême

ESPOIRS NATIONAUX : 1 poule unique avec les clubs engagés dans ce championnat moins les 4 clubs qualifiés en championnat reichel/espoir : RCNM RCME USBPA SCA

SAISON 2021/2022 et suivantes...

ELITE 1 : 2 poules de 9.

ELITE 2 : 2 poule de 9 (ou 2 poules de 8)

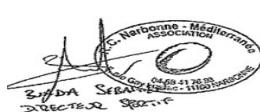
En 2021, L'élite 2 s'enrichit de clubs rétrogradés d'élite 1 et accueille 2 clubs promus des espoirs nationaux. Pas de descente cette saison mais à partir de 2022 1 descente possible pour permettre au club champion espoirs nationaux de monter. Cette descente ne concernera que le club amateur dont l'équipe espoir aura obtenu le plus mauvais classement en championnat reichel espoir.

Il est à noter que le nombre d'équipes engagées en élite 2 peut fluctuer car la possibilité sera donnée au champion espoir fédéral de refuser la montée et il faudra veiller que le nombre de club participant au championnat espoir national ne soit pas inférieur à 8. Pour augmenter le nombre d'équipes engagées en espoir national on permettra à l'équipe championne de France d'espoir fédéraux d'accéder à ce championnat et en 2nd lieu on rétrogradera l'équipe d'espoir de club amateur participant à la compétition reichel espoir la moins bien classée à l'issue de la saison précédente.

ESPOIRS NATIONAUX :

1 poule unique avec les clubs engagés dans ce championnat moins les clubs qualifiés en championnat reichel/espoir + le club promu de la compétition espoir fédéral

Les équipes espoirs des clubs amateurs participant au championnat de France national ne pourront pas être rétrogradées en championnat de France fédéral.



USBPA Association
1073 chemin de la chagnie
01100 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 24 92 74
Mail : association@usbparugby.com
Siret : 348 162 635 00014

Romain LALLIARD
Directeur CDF du SCA

Association du **Sporting Club Albigeois**,
Maison des sports
283 avenue Charles de Gaulle - 81000 ALBI
Tél : 05 63 54 85 55
sc.albi@wanadoo.fr
SIRET 341 176 277 00026 - NAF 9312 Z

ROUMEGOUX Alain
Président SCA